

FORMATIONS ESCALADE



Dernière mise à jour - mai 2024

LE DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION QUALIFICATION

Qui fait quoi à la formation?



Alice LEBEAU

Directrice du Département Emploi-Formation-Qualification

a.lebeau@ffme.fr



Marianne BERGER

Adjointe à la Directrice – Secteur technique

m.berger@ffme.fr



Laurence VAUTHIER

Collaboratrice du Département en charge des formations fédérales, du CQP AESA et du CQP TEE l.vauthier@ffme.fr



Vincent CLARISSE

Coordonnateur du DEJEPS
Escalade Voiron

v.clarisse@ffme.fr



Bénédicte COUETTE

Adjointe à la directrice – Secteur technique

<u>b.couette@ffme.fr</u>



Solène LAMBALLE

Adjointe à la Directrice – Secteur administratif et financier

s.lamballe@ffme.fr



Julia MILTENBERGER

Coordonnatrice du DEJEPS Escalade Karma-Fontainebleau

j.miltenberger@ffme.fr



Caroline APPY

Collaboratrice du Département en charge du DEJEPS et du DESJEPS

c.appy@ffme.fr

SOMMAIRE

- 01 Introduction à la formation
- 02 Introduction aux formations en escalade
- 03 Les formations pour encadrer
- 04 Les formations pour juger
- 05 <u>Les formations pour ouvrir</u>
- 06 Obtenir un diplôme



SOMMAIRE DÉTAILLÉ





SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



INTRODUCTION A LA
FORMATION

INTRODUCTION FORMATIONS ESCALADE

Les différentes

LES FORMATIONS POUR ENCADRER

LES FORMATIONS POUR JUGER

LES FORMATIONS POUR OUVRIR

Schéma de la

OBTENIR UN DIPLÔME

L'écosystème de la formation dans le sport

fonctions en escalade Les acteurs de la formation en escalade

Introduction aux formations d'encadrant

filière ouvreur/ équipeur en escalade

S'inscrire et valider une formation

Les rôles de la FFME en matière de formation

Formation fédérale VS formation professionnelle

En amont, les passeports

Encadrer

Les formations fédérales (bénévoles)

Schéma de la filière juge en escalade

fédérales de

juge

Les formations fédérales générales

Les formations fédérales

d'ouvreur

Les

Centre de Formation par Apprentissage (CFA)

Les financements de la

formation

Arbitrer / Juger

Les formations professionnelles

Les formations

Les formations professionnelles

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Éléments de communication sur les métiers et les formations en escalade

Récapitulatif des formations d'encadrant

Qui fait quoi?

Les parcours de formation

Ouvrir / Equiper

équivalences, dispenses et allègements

INTRODUCTION 01 À LA FORMATION

<u>L'écosystème de la formation dans le</u> sport

Les acteurs de la formation en escalade

<u>Les rôles de la FFME en matière de formation</u>

<u>Formation fédérale VS formation</u> professionnelle

Le centre de formation par apprentissage (CFA)

Les financements de la formation

Éléments de communication sur les métiers et les formations en escalade

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante

L'ÉCOSYSTÈME DE LA FORMATION DANS LE SPORT



Principe de la <u>profession réglementée</u> d'éducateur sportif – <u>L212-1 Code du Sport :</u>

- Obligation de détenir une carte professionnelle pour exercer contre rémunération
- Nas d'obligation de diplôme pour les éducateurs bénévoles : le dirigeant de la structure est responsable d'évaluer si l'éducateur dispose de toutes les compétences nécessaires et suffisantes pour garantir l'accueil des publics en sécurité.

- ▶ Principe de filière, d'adéquation formation/métier, et de progression
- Au-delà de la profession d'éducateur sportif, principe de formation continue pour tous tout au long de la vie

LES ACTEURS DE LA FORMATION EN ESCALADE

En escalade, plusieurs acteurs interviennent pour former les éducateurs professionnels et bénévoles :

- État : via le Ministère en charge des sports et ses structures déconcentrées pour la filière d'État (BPJEPS et CS / DEJEPS / DESJEPS) délégués à la FFME − <u>plus</u> <u>d'informations</u>
- ► FFME et structures déconcentrées : pour les formations fédérales (Initiateurs, Moniteurs, Entraîneurs)
- ▶ Branche professionnelle du sport : pour les Certificats de Qualification Professionnelle Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle (CQP AESA) et Technicien des Equipements d'Escalade (CQP TEE) délégués à la FFME – plus d'informations
- Universités : via les filières STAPS (Licence entraînement sportif)
- ★ Établissements publics (CREPS, ENSA) pour les formations liées à l'encadrement en environnement spécifique (DEJEPS Milieux Naturels, DE Guide de haute montagne)





LES RÔLES DE LA FFME EN MATIÈRE DE FORMATION



Proposer des formations adaptées à tous les publics selon :

- La discipline : escalade, ski-alpinisme, canyon, montagnisme
- Les statuts : professionnels, bénévoles, dirigeants, juges
- Les métiers et les fonctions: éducateur sportif, ouvreur, équipeur, directeur de structure
- Les activités encadrées : animation, initiation, perfectionnement, entraînement, paraescalade, baby/kid grimpe, escalade santé
- Les lieux et espaces de pratique : SAE, SNE, canyon, montagne etc.



Coordonner la mise en œuvre des formations aux différents échelons territoriaux



Rendre ses formations accessibles en termes de dates, de lieux, de fréquences, de formats, de coûts...



Adapter ses formations aux évolutions de la pratique pour garantir l'adéquation entre les compétences attendues par le terrain et celles transmises en formation

FORMATION FÉDÉRALE VS FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATIONS FÉDÉRALES FORMATIONS PROFESSIONNELLES • Donne des compétences pour exercer les • Obligatoire pour exercer la profession missions d'éducateur sportif à titre bénévole d'éducateur sportif contre rémunération **POUR QUOI?** • Donne des compétences pour exercer toute • Donne des compétences pour exercer toute autre activité autre activité Licenciés de la FFME Tous publics **POUR QUI?** Diplômes professionnels: CQP, BPJEPS, DEJEPS, QUOI? **Brevets fédéraux** DESJEPS, Licence STAPS FFME pour le compte du Ministère en charge des QUI? **FFMF** Sports et de la branche professionnelle du sport, Universités, CREPS Financements de la formation professionnelle pour Financements de la formation professionnelle pour FINANCEMENTS? les salariés (OPCO), contrats d'alternance, CPF, les salariés (OPCO) financements Pôle Emploi / Conseils Régionaux

Plus d'informations



*Opérateur de compétences : organisme français agréé par l'État chargé d'accompagner la formation professionnelle.

LE CENTRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (CFA)

Existence d'un CFA à la FFME depuis mars 2023



OBJECTIFS DU CFA

- ◆ Accompagner la professionnalisation des structures et favoriser l'embauche d'encadrants diplômés
- Proposer une nouvelle modalité de financement des formations



AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR qui recrute en contrat d'apprentissage

- ♦ Exonérations de charges sociales
- Aide exceptionnelle à l'embauche de 6 000€ (jusqu'au 31/12/2024)
- ♦ Prise en charge intégrale des frais pédagogiques de formation



Public éligible:

Jeunes de 18 à 30 ans révolus



Formation éligible :

DEJEPS Escalade



Simulateur coût alternance



Portail de l'apprentissage



Guide de l'apprentissage FFME



Les formations escalade

LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION (1/3)

Généralités

LES FINANCEURS

- ▲ La personne en formation ellemême: fonds propres, CPF
- ◆ Un employeur via ses fonds propres ou via son opérateur de compétences (OPCO* – AFDAS pour la branche du Sport)
- ▲ L'État (dispositifs spécifiques, Pôle Emploi)
- **♦** Une collectivité territoriale
- ♦ Plusieurs acteurs à la fois en cas de co-financement

LES CRITÈRES DE FINANCEMENT

- Identité de la personne : âge, niveau d'études, personne en situation de handicap
- Statut : salarié, bénévole, demandeur d'emploi, étudiant, SHN
- ► Formation visée: niveau, durée, volume horaire, professionnelle ou fédérale

LES DEPENSES POUVANT ETRE FINANCÉES

- ◆ Les frais pédagogiques de la formation (selon un tarif horaire pour la formation en centre)
- ▲ Les frais annexes (déplacements, hébergements, transports)
- ▲ Les aides à la rémunération pour les salariés en formation



Plus d'informations

LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION (2/3)

Focus sur quelques dispositifs





COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Compte personnel crédité en euros tout au long de la vie professionnelle, que chaque personne peut mobiliser quand/comme elle veut pour financer une formation



CONTRATS D'ALTERNANCE GÉRÉS PAR L'OPCO Dispositifs de financements à destination de jeunes signant un premier contrat de travail, intégrant l'accès à une formation professionnelle enregistrée au RNCP et réalisée pendant la durée du contrat de travail

- Contrat de professionnalisation (jusqu'à 26 ans)
- Contrat d'apprentissage (jusqu'à 30 ans)



AUTRES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'OPCO

L'AFDAS peut orienter la demande de financement vers un dispositif existant selon le profil du candidat et de la formation

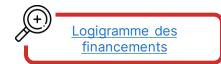


AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION DE PÔLE EMPLOI

Pour les demandeurs d'emploi inscrits souhaitant s'inscrire à une formation enregistrée au RNCP



LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION (3/3)



Les financements possibles par statut et par formation

	LES FORMATIONS FÉDÉRALES FORMATIONS PROFESSIONNELI		
SALARIÉ	Dispositifs de financements de la formation professionnelle par l'AFDAS hors contrats d'alternance (professionnalisation ou apprentissage)	Dispositifs de financements de la formation professionnelle par l'AFDAS dont contrats d'alternance (professionnalisation ou apprentissage selon les formations) CPF	
BÉNÉVOLES	Fonds propres	Fonds propres	
DEMANDEURS D'EMPLOI	Fonds propres	Pôle Emploi Conseils régionaux	
ÉTUDIANTS	Fonds propres	CPF si crédité	
SPORTIF DE HAUT NIVEAU	Fonds propres	CPF si crédité Conseils régionaux – DRAJES - ANS	
FONCTIONNAIRES	Fonds propres Employeur	CPF Employeurs	
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Fonds propres	Fonds d'Assurance Formation (FAF) – notamment des chefs d'entreprises artisanales	
ÉLUS DIRIGEANTS	Dispositifs de financements de la formation professionnelle par l'AFDAS pour les formations en lien avec les fonctions du mandat		

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS EN ESCALADE



Séminaire Impact 2024 – insertion aux métiers de l'escalade

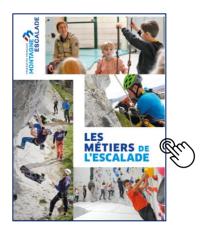


<u>Isabelle MAZERIE –</u> <u>monitrice d'escalade</u>



<u>Hélène JANICOT,</u> <u>ouvreuse</u> internationale

FLYER MÉTIERS ET FORMATIONS



Version web



Version imprimable

02

INTRODUCTION AUX FORMATIONS EN ESCALADE

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante <u>Les différentes fonctions en escalade</u>

En amont, Progresser dans ma pratique : les passeports

Encadrer

Arbitrer / Juger

Ouvrir / Equiper

Les parcours de formation

LES DIFFÉRENTES FONCTIONS EN ESCALADE

En amont, progresser dans ma pratique : les passeports

ENCADRER



ARBITRER / JUGER

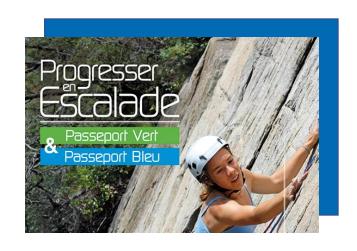


OUVRIR / ÉQUIPER



EN AMONT, PROGRESSER DANS MA PRATIQUE: LES PASSEPORTS

Définition : dispositif qui permet au pratiquant de situer son niveau de pratique (à l'image des étoiles en ski ou des ceintures en judo), et de définir des étapes dans l'accession à la performance et à l'autonomie dans les différentes composantes de l'activité





Les niveaux : blanc, jaune, orange, vert, bleu, violet et rouge

Ils sont demandés pour intégrer des formations fédérales ou professionnelles (justificatif du niveau technique d'entrée).



Passeports escalade

ENCADRER

Être éducateur sportif

Définition : l'éducateur sportif anime, enseigne et entraîne sa ou ses disciplines auprès de tous types de publics, dont il assure la sécurité et la progression pédagogique vers les objectifs fixés

Statut:

- **♦** Bénévole
- ◆ Professionnel (contre rémunération) → obligatoirement titulaire d'une certification professionnelle et d'une carte professionnelle d'éducateur sportif

Lieu d'activité : clubs, salles privées, entreprises individuelles

Autre mission : mise en œuvre du projet pédagogique de la structure, en lien avec l'équipe pour laquelle il travaille







ARBITRER / JUGER

Définition : lors d'une compétition, le juge est chargé de vérifier que les compétiteurs évoluent dans le respect des règlements sportifs. Il atteste de la bonne réalisation des épreuves, et établit les résultats officiels de la compétition.

Statut: bénévole

Lieu d'activité : compétition départementale, régionale, nationale, internationale

Autre mission : gérer l'isolement et le transit







Définition:

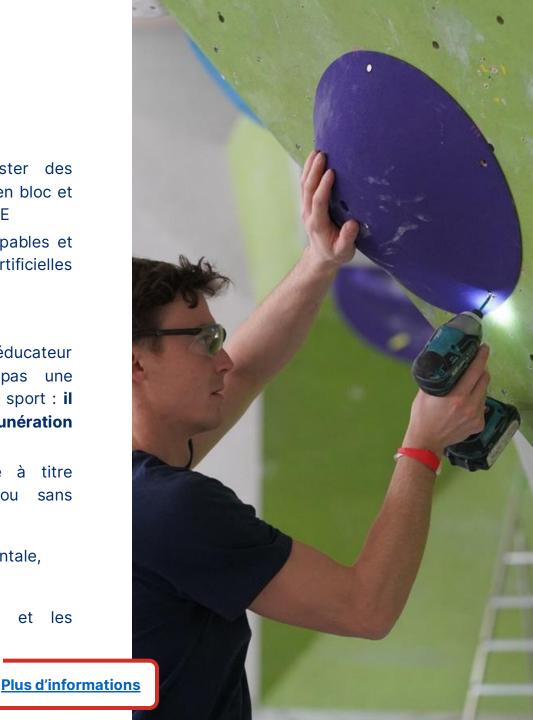
- **♦ Ouvrir** : concevoir, installer et tester des itinéraires d'escalade de tous niveaux, en bloc et en difficulté pour tous les publics sur SAE
- ♦ Équiper : aménager des surfaces grimpables et assurer la maintenance des structures artificielles et des sites naturels types sites sportifs

Statut:

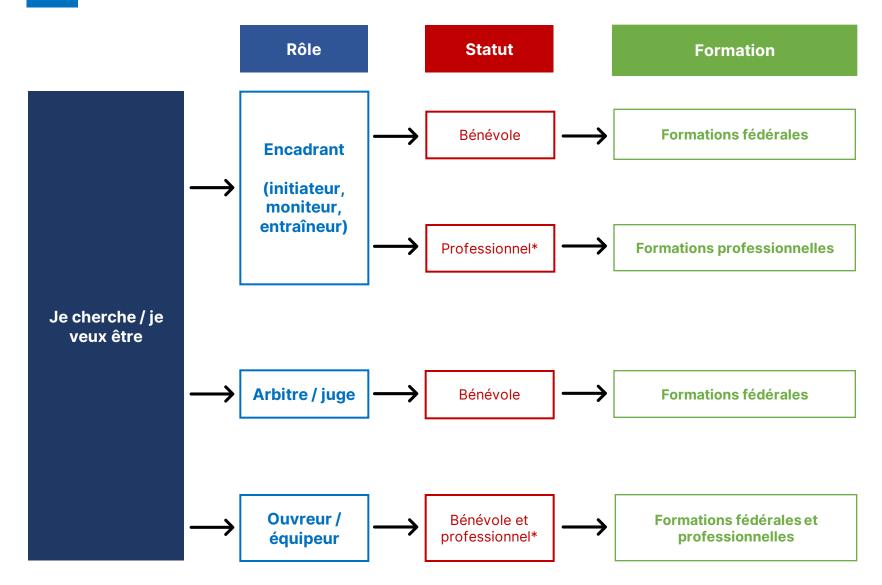
- ◆ Contrairement à la profession d'éducateur sportif, le métier d'ouvreur n'est pas une profession réglementée par le code du sport : il peut donc être exercé contre rémunération sans diplôme professionnel
- ▲ L'ouvreur peut exercer son activité à titre bénévole ou professionnel, avec ou sans diplôme.

Lieu d'activité : SAE, compétition départementale, régionale, nationale, internationale, SNE

Autre mission : contrôler le matériel et les équipements



LES PARCOURS DE FORMATION



03

LES FORMATIONS POUR ENCADRER

Introduction aux formations d'encadrant

Les formations fédérales (bénévoles)

Les formations professionnelles

Récapitulatif des formations d'encadrant

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante

INTRODUCTION AUX FORMATIONS D'ENCADRANT

- 1 Les trois rôles possibles de l'encadrant
- 2 Le schéma de la filière d'encadrement en escalade
- 3 L'encadrement en accueil collectif de mineurs (ACM)

LES TROIS RÔLES POSSIBLES DE L'ENCADRANT

INITIATEUR/ANIMATEUR

Initie/anime des pratiquants qui découvrent l'activité dans un objectif de loisir. Il peut s'agir de publics enfants (baby/kid grimpe), de jeunes adolescents, de publics dits « spécifiques » (escalade-santé, escalade & handicap), ou de publics adultes.

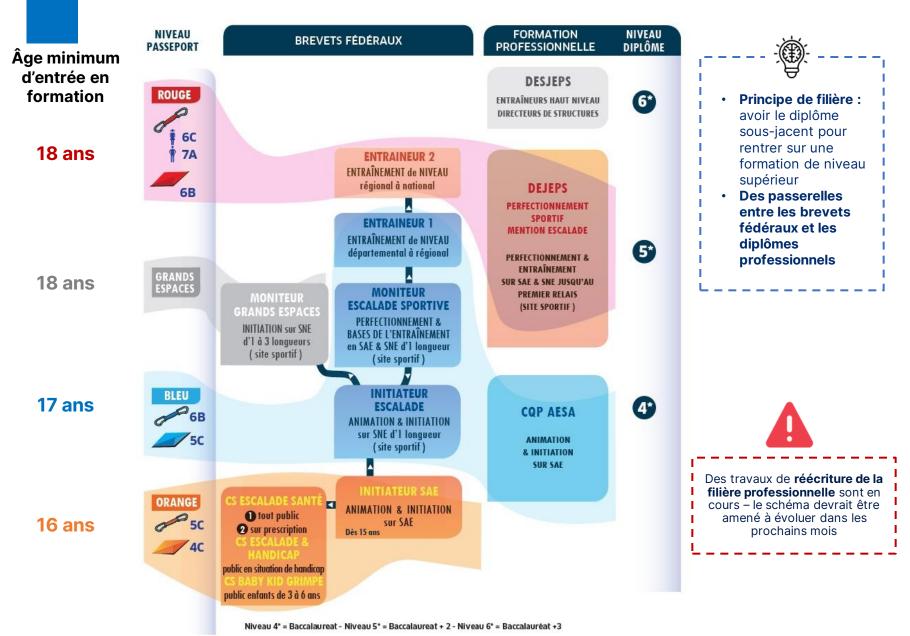
MONITEUR

Fait progresser des pratiquants engagés dans une démarche de perfectionnement sportif dans leur discipline, vers un objectif de niveau.

ENTRAÎNEUR

Entraîne des pratiquants engagés dans une démarche compétitive jusqu'au plus haut niveau de pratique de la discipline, vers un objectif de résultat.

02 LE SCHÉMA DE LA FILIÈRE D'ENCADREMENT EN ESCALADE



L'ENCADREMENT EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) - 1/2

ACM de type centre de vacances, colonies, centres aérés, accueil de loisir

	SAE	SITE DE BLOC	SITE SPORTIF	TERRAIN D'AVENTURE
CQP AESA	OUI	NON	NON	
INITIATEUR ESCALADE	OUI	OUI	OUI Uniquement sur les sites limités à une longueur	NON
MONITEUR D'ESCALADE	OUI	OUI		
DEJEPS ESCALADE	OUI	OUI		

Pour les encadrants titulaires d'un brevet fédéral uniquement :

- Obligation d'être majeur et de faire partie de l'équipe pédagogique déclarée
- ♦ Groupe de 8 grimpeurs maximum
- Obligation de déclaration des heures de départ en activité et de retour, d'utilisation de matériel conforme aux normes en vigueur, d'utilisation d'un moyen de communication fonctionnel, et du port du casque sur SNE.



L'ENCADREMENT EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) - 2/2

Stages organisés par une structure fédérale à destination de licenciés mineurs

Un stage organisé par une structure affiliée à la FFME, comportant au moins 7 mineurs et au moins une nuit à l'extérieur du domicile familial, est considéré comme un accueil collectif de mineurs (ACM) dit « séjour spécifique ».

Les séjours spécifiques sont soumis à une réglementation précise :



Obligation de déclaration auprès du préfet du département du lieu d'implantation de la structure, au moins deux mois avant le début du stage;



Identification d'un type d'hébergement permettant l'accueil de mineurs ;



Présence obligatoire d'une personne majeure désignée comme directeur du séjour, et effectif d'encadrement composé d'au moins deux personnes majeures;



Respect des conditions de qualification et du taux d'encadrement prévus par la réglementation fédérale et le Code du Sport



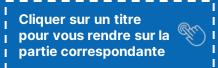
Les déplacements pour se rendre en compétition **ne sont pas concernés** par la réglementation spécifique d'accueil collectif de mineurs



Plus d'informations : Accueil collectif de mineurs

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

- 1 Initiateur SAE
- 2 | Initiateur Escalade
- 3 | Moniteur Escalade Sportive
- 4 Moniteur Grands Espaces
- 5 Entraîneur 1
- 6 Entraîneur 2
- 7 Les formations continues



INITIATEUR SAE – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement sur SAE de type bloc et sur SAE avec points d'assurage

OBJECTIFS

- Surveiller la gestion de la sécurité de plusieurs cordées lors d'un créneau d'accès libre
- ▲ Animer un groupe d'au moins 6 personnes
- Développer les compétences des pratiquants jusqu'au Passeport orange

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues - elles peuvent déléguer aux CT

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

PRÉREQUIS

- **16 ans minimum** à l'entrée en formation
- ♦ Expérience de co-encadrement de 15h
- Niveau de pratique : Passeport orange = 5c en voie et 4c en bloc
- ▶ PSC1, Extrait Casier judiciaire B3 de moins de 3 mois
- Maîtrise des techniques spécifiques

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation et 20 heures d'alternance en structure

TARIF

Entre 70€ et 295€ en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés



Voir le règlement du brevet



INITIATEUR ESCALADE – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement en escalade sur SAE et sites classés sportifs jusqu'au premier relais

OBJECTIFS

- ◆ Encadrer un groupe d'au moins 4 cordées en site sportif
- Développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport vert et du module de sécurité du passeport bleu

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues - elles peuvent déléguer aux CT

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- ↑ 17 ans minimum à l'entrée en formation
- Titulaire de l'Initiateur SAE ou CQP AESA titulaire du Passeport Bleu
- Niveau de pratique : Passeport vert = 5c en voie et 5a en bloc + liste de 12 voies en 6a minimum réalisées dans au moins 3 sites sportifs différents
- ♦ Modules sécurité et éco-responsabilité du PP bleu
- ► Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois
- Maîtrise des techniques spécifiques

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation et **35 heures d'alternance** en structure

TARIF

Entre 250€ et 385€ en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés



Voir le règlement du brevet

MONITEUR ESCALADE SPORTIVE - FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement en escalade sur SAE et sites classés sportifs jusqu'au premier relais

OBJECTIFS

- Appliquer les connaissances théoriques et pratiques du perfectionnement et de l'entraînement
- Conduire des séances de perfectionnement et d'entraînement
- Encadrer en sécurité des entraînements pour des grimpeurs autonomes sur SAE ou site sportif d'une longueur

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues - elles peuvent déléguer aux CT

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- ♦ Titulaire de l'Initiateur Escalade
- Niveau de pratique : Passeport bleu = 6b en voie et 5c en bloc
- ♠ Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation

TARIF

Entre 320€ et 375€ en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés



MONITEUR ESCALADE GRANDS ESPACES – FORMATION **FÉDÉRALE**

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement en escalade sur tous les sites classés sportifs

OBJECTIFS

- ♦ Encadrer 1 à 2 cordées sur sites sportifs
- ♦ Développer les compétences des pratiquants jusqu'au module de sécurité grands espaces sur des sites sportifs jusqu'à 3 lonqueurs

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- ↑ 18 ans minimum à l'entrée en formation
- ↑ Titulaire de l'Initiateur Escalade, du Passeport bleu (délivré après 2011) et du module sécurité grands espaces
- ♠ Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois

DURÉF

35 heures minimum en centre de formation

TARIF

Entre 395€ et 550€ en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés





ENTRAÎNEUR 1 – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Entraîner bénévolement jusqu'à un niveau de compétition régional

OBJECTIFS

- Assurer l'entraînement dans un objectif de performance dans les trois disciplines
- Utiliser l'ouverture d'itinéraires comme moyen d'optimisation de l'entraînement
- ▲ Appliquer les connaissances en préparation physique

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- ◆ Titulaire du Moniteur Escalade Sportive
- Niveau de pratique : Passeport bleu = 6b en voie et 5c en bloc
- Avoir participé à 3 compétitions en tant que compétiteur ou accompagnateur
- ♠ Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois

DURÉE

42 heures minimum en centre de formation

TARIF

Entre 250 €et 280€ en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés





ENTRAÎNEUR 2 – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Entraîner bénévolement jusqu'à un niveau de compétition national

OBJECTIFS

- Planifier et programmer l'entraînement en fonction d'un objectif dans les trois disciplines
- Conduire en sécurité des séances d'entraînement
- Encadrer un groupe dans le cadre des compétitions
- Évaluer un cycle d'entraînement
- Optimiser les outils d'entraînement (ouverture et traçage temporaire)

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

FFME

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- ♦ Titulaire de l'Entraîneur 1
- Niveau de pratique : Passeport Rouge = 6c pour les femmes et 7a pour les hommes en voie et 6a pour tous en bloc
- Avoir participé à 3 compétitions en tant que compétiteur ou accompagnateur
- Justifier d'une expérience d'encadrement de compétiteurs pendant une saison
- ► Extrait de casier judiciaire B3 de moins de trois mois

DURÉE

140 heures minimum en centre de formation et 50 heures d'alternance en structure

TARIF

1600€

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés



Voir le règlement du brevet

FORMATIONS CONTINUES SPÉCIFIQUES

Formations continues proposées aux éducateurs bénévoles ou professionnels déjà diplômés souhaitant élargir leurs champs de compétences vers l'accueil de publics particuliers ou la formation de formateurs :

CS Escalade santé: animer des pratiques de « sport santé », notamment dans le cadre de l'accueil de pratiquants présentant une ALD, et de femmes en suivi de cancer du sein.

Formation mixte de 32h en centre + FOAD + 10h stage pratique - 680€



Règlement

Initiateur Escalade & Handicap: animer des pratiques de « sport pour tous », proposant un accueil adapté pour les personnes en situation de



Règlement

Formation mixte de 42h en centre + FOAD + 10h stage pratique - 480€

CS Baby/Kid Grimpe: animer des pratiques spécifiques auprès d'enfants âgés de 3 à 6 ans Formation mixte de 16h en centre + FOAD et 10h stage pratique - 400€



Certificat de spécialisation baby / kid grimpe



Règlement

Formation instructeur: animer les formations de cadres sur les différents niveaux de brevets fédéraux au sein de sa région
Formation de 21h en centre + 35h de stage pratique : Prix : 240€



Règlement



handicap;

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- 1 | CQP AESA
- 2 DEJEPS Escalade
- 3 DESJEPS Escalade
- 4 Les autres formations professionnelles

CQP ANIMATEUR D'ESCALADE SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE (AESA) FORMATION PROFESSIONNELLE

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération sur SAE de type bloc et sur SAE avec points d'ancrage

OBJECTIFS

- Préparer, conduire et évaluer des séances d'enseignement d'escalade, de la découverte de l'activité jusqu'à l'autonomie, auprès de publics jeunes et adultes
- ▲ Accueillir et informer le public
- Gérer les équipements de protection individuelle

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME via les Ligues, Comités Territoriaux ou autre structure partenaire

ÉLIGIBLE VAE

Oui

PRÉREQUIS

- **16 ans minimum** à l'entrée en formation
- Expérience de co-encadrement de 75h (dont 50h en difficulté) de moins de trois ans
- Niveau de pratique : 6b en voie et 5c en bloc ou Passeport bleu
- **♦** PSC1

DURÉE

161 heures en centre de formation et **105 heures d'alternance** en structure

TARIF

2737 € de frais pédagogiques et 60 € de frais de dossier

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue et contrat de professionnalisation pour les salariés

CPF

Aides Pôle Emploi et Conseils régionaux



Voir les offres de formation

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION ESCALADE FORMATION PROFESSIONNELLE

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération dans une démarche de perfectionnement sportif de l'escalade, sur SAE et SNE jusqu'au premier relais et en dessous de 1500m d'altitude

OBJECTIFS

- Concevoir un projet de développement d'une structure d'escalade
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire une démarche de perfectionnement et d'entraînement en escalade
- Encadrer l'escalade en sécurité

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME sur deux sessions : lle de France et Auvergne Rhône Alpes

ÉLIGIBLE VAE

Oui, auprès des DRAJES

PRÉREQUIS

- 18 ans minimum à l'entrée en formation / PSC1
- Expérience de co-encadrement de 150h de moins de cinq ans, dont 100h en difficulté
- Avoir participé à au moins trois compétitions officielles
- ▲ Liste de 20 voies de niveau 7a (H) / 6c (F) sur 5 SNE minimum
- Niveau de pratique: 6c/7a (H) et 6b/6c (F) en voie et 6b (H) et 6a (F) en bloc

DURÉE

660 heures en centre de formation et 540 heures d'alternance en structure

TARIF

9 900 € de frais pédagogiques (hors apprentissage) et 50 € de frais de dossier

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage pour les salariés

Aides Pôle Emploi et Conseils régionaux

CPF





Fiche RNCP

DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE MENTION ESCALADE FORMATION PROFESSIONNELLE

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération dans une démarche de performance sportive de l'escalade, sur SAE et SNE jusqu'au premier relais

OBJECTIFS

- ♦ Préparer un projet stratégique de performance
- Piloter un système d'entraînement
- Diriger un projet sportif
- Evaluer un système d'entraînement
- Organiser des actions de formation de formateurs

PUBLICS

Tous publics avec avis favorable du DTN requis

ORGANISATEUR

FFME en collaboration avec l'INSEP

ÉLIGIBLE VAE

Oui, auprès des DRAJES

PACK Les formations escalade

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation / PSC1
- Expérience d'entraînement d'au moins 300h d'un ou plusieurs athlètes de niveau régional dans les cinq dernières années
- Satisfaire aux tests d'entrée (conduite de séance de 30' suivie d'un entretien de 20' et analyse d'un document vidéo)

DURÉE

700 heures en centre de formation et 500 heures d'alternance en structure

TARIF

8 750 € de frais pédagogiques et 150 € de frais de dossier

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage pour les salariés

Aides Pôle Emploi et Conseils régionaux

CPF



Voir les offres de formation

Fiche RNCP

LES AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Licences STAPS

Licence mention STAPS entraînement sportif – escalade

Encadrement de l'escalade à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel

Licence professionnelle mention Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques ou Sportives (AGOAPS)

Enseignement de l'escalade à l'exclusion des pratiques compétitives



BPJEPS (niveau 4)

BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT)

Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à l'exclusion des pratiques compétitives

BPJEPS Activités Nautiques (AN) ou Activités Gymniques de la Forme et de la Force (AGFF) + Certificat de Spécialisation Escalade (CS Escalade):

Conduite de cycle d'animation, et d'apprentissage en escalade sur SAE et SNE limités aux "secteurs de découverte", à l'exclusion de la via ferrata.



Informations sur les BPJEPS

DEJEPS Escalade en Milieux Naturels (niveau 5)

DEJEPS Escalade en Milieux Naturels

Encadrement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'escalade pratiquée en et hors environnement spécifique*, à l'exclusion des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1500m.



CREPS Vallon Pont d'Arc CREPS Montpellier



Le **Brevet d'État Escalade** (niveau 1 ou 2) n'est plus délivré depuis 2012.



RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADREMENT

- 1 Récapitulatif des formations permettant l'encadrement contre rémunération
- Récapitulatif des diplômes professionnels permettant l'encadrement sur sites naturels d'escalade
- 3 Différents organisateurs des formations d'encadrement en escalade

RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS PERMETTANT L'ENCADREMENT CONTRE RÉMUNÉRATION

INITIATEUR SAE INITIATEUR ESCALADE MONITEUR ESCALADE SPORTIVE MONITEUR GRANDS ESPACES ENTRAÎNEUR 1 ENTRAÎNEUR 2

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

CQP AESA

 \bigcirc

DEJEPS ESCALADE



DEJEPS ESCALADE EN MILIEUX NATURELS



DESJEPS ESCALADE



LICENCE STAPS ESCALADE



BPJEPS ET CS ACTIVITES ESCALADE



DE ALPINISME-GUIDE DE HAUTE MONTAGNE



BEES 1ER ET 2ND DEGRÉ

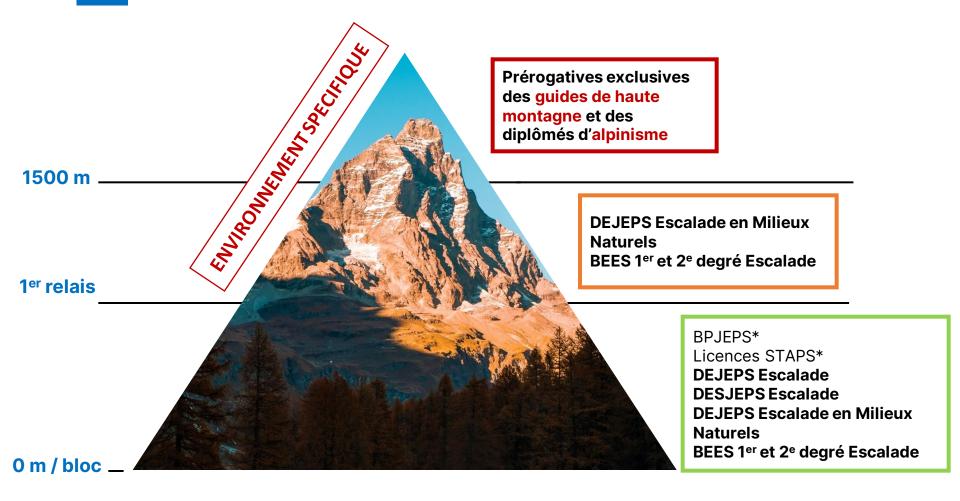


REMARQUES

- Chaque diplôme a des prérogatives limitant l'exercice de l'activité contre rémunération en termes de lieux de pratique (SAE ou SNE), mais pas en termes de niveaux encadrés (initiation, perfectionnement, entraînement). C'est au responsable de la structure de garantir l'adéquation entre le niveau de formation de l'éducateur et le niveau du groupe encadré, au-delà de la détention simple d'une carte professionnelle. Pour l'encadrement bénévole au sein de ses structures affiliées, la FFME préconise un niveau de qualification minimum (voir document RÈGLES D'ORGANISATION ET D'ENCADREMENT DES SÉANCES ET DES SORTIES).
- En cas de doute, consulter l'annexe II-1 du Code du sport, section « Escalade »



RÉCAPITULATIF DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS PERMETTANT L'ENCADREMENT DE L'ESCALADE SUR SITES NATURELS





Interdiction d'exercer sur SNE pour les titulaires du CQP AESA



03 QUI FAIT QUOI?

Différents organisateurs des formations d'encadrement en escalade

ENCADRANT	FFME	CT / LIGUES FFME	AUTRES
INITIATEUR SAE		X	
CQP AESA	X		
INITIATEUR ESCALADE		X	
BPJEPS ET CS ESCALADE			CREPS et autres OF
MONITEUR ESCALADE SPORTIVE		X	
MONITEUR GRANDS ESPACES		X	
ENTRAÎNEUR 1		X	
ENTRAÎNEUR 2	X		
DEJEPS ESCALADE	X		
DEJEPS MILIEUX NATURELS			CREPS
LICENCE STAPS ESCALADE			UNIVERSITÉS
DESJEPS ESCALADE	Avec l'INSEP		
DE ALPINISME-GUIDE DE HAUTE MONTAGNE			ENSA

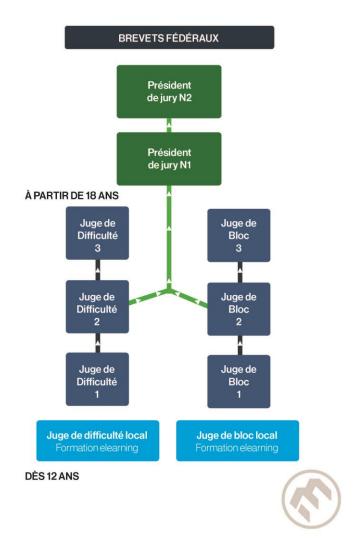
LES 04 FORMATIONS POUR JUGER

Schéma de la filière de juge en escalade

Les formations fédérales de juge

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante

SCHÉMA DE LA FILIÈRE DE JUGE EN ESCALADE









LES FORMATIONS FÉDÉRALES DE JUGES



Règlement du brevet fédéral :

- Règlement bloc
- Règlement difficulté

Juge escalade de compétition de blocs et/ou de difficulté

Le juge de compétition prépare son poste de travail, vérifie la sécurité des compétiteurs et des tiers sur sa zone de responsabilité, donne des informations et des consignes conformément aux règles sportives, juge, contrôle et enregistre la performance sportive de la discipline.

Juge de bloc OU Juge de difficulté	Juge local	Formation juge Niveau 1	Formation juge Niveau 2	Formation juge Niveau 3
Prérogatives	Juger au niveau local	Juger au niveau régional	Juger au niveau national	Juger au niveau international
Durée et modalités de formation	Entre 1h30 et 2h00 en elearning sur la <u>plateforme</u> RiseUp	 4h en bloc / 7h en difficulté minimum en centre Stage pratique sur deux compétitions officielles dont au moins une de niveau régional 	Stage pratique sur deux compétitions officielles de niveau national	Stage pratique sur deux compétitions officielles de niveau international
Organisateur	FFME	Ligues		
Prérequis	• Licence FFME • 12 ans	 Licence FFME 12 ans Expérience d'au moins 2 compétitions dans la discipline en tant que pratiquant 	 Licence FFME 12 ans Expérience d'au moins 2 compétitions dans la discipline en tant que pratiquant Juge niveau 1 et 3 expériences de jugement dans la discipline 	 Licence FFME 12 ans Expérience d'au moins 2 compétitions dans la discipline en tant que pratiquant Juge niveau 2 et 3 expériences de jugement dans la discipline au niveau national
Évaluation		Trois épreuves écrites pour application à partir d'un supp		

LES FORMATIONS FÉDÉRALES DE JUGES



Règlement du brevet fédéral de président de jury de compétition d'escalade

Président de jury de compétitions d'escalade

Le président de jury de compétitions d'escalade intervient à partir du niveau de compétition régionale. Il est compétent pour :

- **♦ Organiser** et **animer** une équipe d'officiels
- ▲ Assurer la sécurité des compétiteurs et des tiers
- ♦ Présider la réunion technique, les jurys, le jury d'appel
- Na Rendre des décisions motivées en toute impartialité
- **Nalider** et **proclamer** les résultats
- **▶ Prendre les sanctions** sportives

Président de jury	Formation Président de Jury Niveau 1	Formation Président de Jury Niveau 2	
Prérogatives	Juger au niveau régional	Juger au niveau national	
Durée et modalités de formation	 15h minimum en centre 3 stages pratiques au poste de président de jury en compétition officielle 	 15h minimum en centre 3 stages pratiques au poste de président de jury en compétition officielle 	
Lieu	FFME		
Prérequis	 Licence FFME 18 ans Diplôme Juge de difficulté et de bloc niveau 2 	 Licence FFME 18 ans Diplôme Président de jury de compétition d'escalade niveau 1 3 expériences de jugement dont au moins 2 de niveau régional 	
Évaluation	Trois épreuves écrites pour chaque niveau : la connaissance des règles du jeu, la connaissance des règles d'accès, de participation et d'organisation, l'analyse d'un appel		

LES FORMATIONS POUR OUVRIR / ÉQUIPER

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la

partie correspondante

Schéma de la filière ouvreur / équipeur en escalade

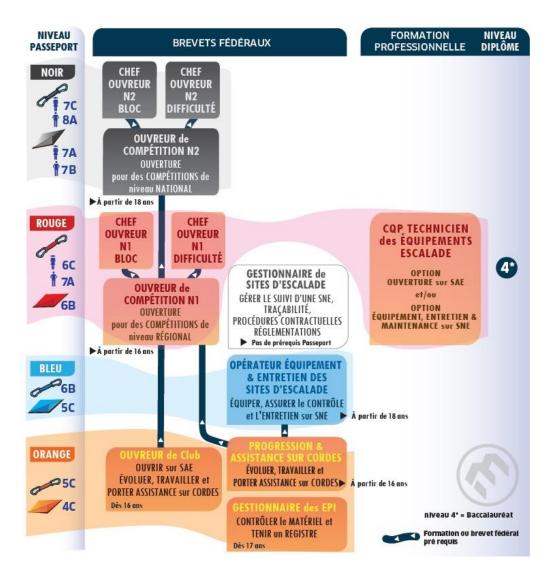
Les formations fédérales générales

Les formations fédérales d'ouvreur

Les formations professionnelles

Qui fait quoi?

SCHÉMA DE LA FILIÈRE OUVREUR / ÉQUIPEUR EN ESCALADE



LES FORMATIONS FÉDÉRALES GÉNÉRALES

- 1 Brevet Fédéral Gestionnaire des EPI
- 2 Formation fédérale Progression et assistance sur cordes (PAC)
- 3 Brevet Fédéral Opérateur équipement et Entretien des Sites Naturels d'Escalade
- 4 Brevet Fédéral Gestionnaire des Sites Naturels d'Escalade



BREVET FÉDÉRAL GESTIONNAIRE DES EPI

PRÉROGATIVES

Organiser la gestion et effectuer le contrôle des

équipements de protection individuelle et des matériels de sécurité utilités pour les activités de montagne et d'escalade

- En assurer le suivi, les contrôles, l'entretien et la maintenance
- ♦ Informer les utilisateurs, gestionnaires, dirigeants

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAEF

Oui

PRÉREQUIS

- ◆ 16 ans, licence FFME
- ♦ PSC1
- Passeport orange

DURÉE

8 heures minimum auprès d'un formateur diplômé et en situation en manipulation de matériels

TARIF

Entre **60 et 80€**

AUTRES INFORMATIONS

- ♠ Évaluation : QCM de 30 questions
- Brevet fédéral attribué par équivalence aux licenciés titulaires du CQP AESA / CQP TEE / DEJEPS





FORMATION FÉDÉRALE PROGRESSION ET ASSISTANCE SUR CORDES (PAC)

PRÉROGATIVES

Évoluer et travailler sur cordes en sécurité, et porter assistance à une tierce personne évoluant sur cordes sur SAE ou SNE

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAEF

Oui

ÉVALUATION

QCM sur la règlementation du travail en hauteur et **mise en situation pratique** consistant à la mise en place d'un poste de travail, suivie d'une progression sur cordes avec utilisation de techniques de levage et évacuation d'une personne en situation de secours

PRÉREQUIS

- **↑** 17 ans,
- ▲ Licence FFME,
- Passeport orange ou attestation de compétences délivrée par un cadre

DURÉE

21 heures dont 2h en e-learning en amont de la formation en présentiel, sur SAE ou SNE selon le profil des stagiaires

TARIF

250€ en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

Formation attribuée par équivalence aux titulaires des BF Ouvreur de Club à jour de leur formation continue, et Équipeur de Sites Sportifs d'Escalade délivrés après janvier 2020, ainsi qu'aux licenciés titulaires du DEJEPS Escalade et du CQP TEE ou CQP Cordiste de niveau 1





BREVET FÉDÉRAL OPÉRATEUR ÉQUIPEMENT ET ENTRETIEN DES SITES NATURELS D'ESCALADE

PRÉROGATIVES

Équiper, rééquiper et effectuer les opérations de suivi des

SNE en sécurité, dans le respect de l'environnement, du développement durable, de la réglementation et des recommandations fédérales

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAEF

Non. Une validation interne peut en revanche être attribuée après la participation du candidat à une session de formation continue du BF.

ÉVALUATION

En situation pratique afin de vérifier la capacité du candidat à gérer la sécurité, à choisir, purger et préparer une voie, à équiper et à effectuer une action de contrôle ou d'entretien

PRÉREQUIS

- ↑ 18 ans, licence FFME,
- ▶ PSC1,
- ♦ Passeport bleu, attestation de formation PAC

DURÉE

35 heures sur 5 jours dont **25 heures de pratique** sur le terrain

TARIF

300€ en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

Formation attribuée par équivalence sur demande aux licenciés titulaires du BF Equipeur Sites Sportifs Escalade jusqu'au 31/01/2026, et aux licenciés titulaires d'un DEJEPS Escalade ou du CQP TEE option Équipement et entretien des sites naturels



BREVET FÉDÉRAL GESTIONNAIRE DES SITES NATURELS D'ESCALADE

PRÉROGATIVES

Mettre en œuvre les outils de traçabilité de l'équipement, en lien avec les interlocuteurs impliqués dans l'accès et l'utilisation du site, gérer le suivi d'un SNE, en connaître les procédures contractuelles, la réglementation, les notions juridiques et les recommandations fédérales

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME

ÉLIGIBLE VAEF

Accessible VAEF après participation à une session de formation continue du BF

ÉVALUATION

Évaluation écrite portant sur les connaissances dans le domaine de la gestion d'un SNE

PRÉREQUIS

- ↑ 18 ans, licence FFME,
- ▶ PSC1,
- ◆ BF Opérateur Équipement et Entretien des SNE (ou avoir suivre une formation complémentaire de 4h)

DURÉE

12 heures, possiblement en visioconférence

TARIF

Entre 200€ et 250€

AUTRES INFORMATIONS

Formation attribuée par équivalence aux licenciés titulaires du DEJEPS Escalade



Voir le règlement du brevet



LES FORMATIONS FÉDÉRALES D'OUVREUR

- 1 Brevet Fédéral Ouvreur de club
- 2 Brevet Fédéral Ouvreur N1
- 3 Brevet Fédéral Chef Ouvreur N1, deux options : Bloc / Difficulté
- 4 Brevet Fédéral Ouvreur N2
- 5 Brevet Fédéral Chef Ouvreur N2, deux options : Bloc / Difficulté



BREVET FÉDÉRAL OUVREUR DE CLUB

PRÉROGATIVES

Ouvrir en sécurité des itinéraires en voie et en bloc pour un public ciblé, préparer une session d'ouverture au sein d'un club, gérer la sécurité et informer les utilisateurs de la SAE

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAEF

Non

ÉVALUATION

En situation d'ouverture de bloc à thème et de voie dans un niveau déterminé + parcours de progression et assistance sur cordes

PRÉREQUIS

- **16 ans**
- **♦** Licence FFME
- Passeport orange ou attestation de compétences délivrée par un cadre

DURÉE

28 heures

TARIF

Entre 250€-300€ en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

- ♠ Formation attribuée par équivalence aux licenciés titulaires du DEJEPS, du CQP AESA et du CQP TEE option « Ouverture et maintenance des SAE ». Allègements prévus pour les titulaires de la formation PAC (21 heures)
- ♦ Formation continue obligatoire tous les 4 ans





BREVET FÉDÉRAL OUVREUR N1

PRÉROGATIVES

Ouvrir, en sécurité et en équipe pour un public ciblé en difficulté et en bloc sur des compétitions de niveau régional, en tenant compte des règlements fédéraux en vigueur dans les différentes disciplines

DURÉE

35 heures sur 5 jours, suivies de deux stages pratiques organisés sur des compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral, dont un au moins une de niveau régional (une en bloc et une en difficulté)

ORGANISATEUR

Ligues

ÉVALUATION

Questionnaire portant sur la connaissance des règles et contrôle continu sur une ouverture en difficulté et une ouverture en bloc



PRÉREQUIS

- ↑ 16 ans, licence FFME,
- ▶ PSC1,
- Brevet fédéral Ouvreur de club ou attestation de formation PAC,
- ◆ Passeport rouge de moins de 2 ans ou avoir été ½ finaliste d'un Championnat de France Sénior de bloc ou difficulté ou finaliste d'un Championnat de France Jeune de bloc ou difficulté dans les 3 dernières années,
- Être présenté par le président de son club et fournir une lettre de motivation

TARIF

Entre 300€ et 400€ en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

- Brevet fédéral attribué par équivalence sur demande et sous réserve de répondre aux prérequis aux titulaires des anciens brevets fédéraux Ouvreur Régional ou Ouvreur National ayant suivi une journée de formation continue
- ♦ Formation continue obligatoire tous les 4 ans

BREVET FÉDÉRAL CHEF OUVREUR N1, DEUX OPTIONS : BLOC / DIFFICULTÉ

PRÉROGATIVES

Planifier l'ouverture et veiller au respect du timing et des règles de sécurité, manager son équipe, communiquer avec les autres officiels, anticiper les problèmes d'arbitrage créés par l'ouverture, faire respecter les règlements fédéraux en vigueur, ouvrir et contrôler les voies et les blocs

ORGANISATEUR

FFME - Département Compétition

ÉVALUATION

Évaluation par contrôle continu et entretien de 30' à l'issue d'une mise en situation pratique de chef ouvreur stagiaire en compétition officielle de niveau régional de la discipline



PRÉREQUIS

- ↑ 18 ans, licence FFME,
- ♦ BF Ouvreur N1,
- Justifier d'une expérience en tant qu'ouvreur sur au moins 2 compétitions officielles dans les 2 dernières années,
- Être présenté par le président de son club

DURÉE

Stage pratique en situation de chef ouvreur stagiaire, sous tutorat d'un chef ouvreur titulaire dans la discipline choisie, et stage d'évaluation en compétition officielle de niveau régional (pas de formation théorique)

TARIF

Gratuit

AUTRES INFORMATIONS

Formation continue obligatoire tous les 4 ans

BREVET FÉDÉRAL OUVREUR N2

PRÉROGATIVES

Ouvrir, en sécurité et en équipe pour un public ciblé en difficulté et en bloc sur des compétitions de niveau national, en tenant compte des règlements fédéraux en vigueur dans les différentes disciplines

ORGANISATEUR

FFME

ÉVALUATION

Évaluation écrite portant sur les connaissances des règles en vigueur, et contrôle continu sur une ouverture en difficulté et une ouverture en bloc



PRÉREQUIS

- 18 ans, licence FFME, PSC1,
- ♦ Brevet Fédéral Ouvreur N1,
- ▲ Attestation de formation à la conduite de nacelle
- Justifier d'un niveau de performance lors d'un test technique (en voie H : 8a+ / F : 7c+ et en bloc H : 7b+ / F 7a+) ou en ayant pris part à une finale de Championnat de France Sénior ,
- Être présenté par le président de son club et fournir une lettre de motivation

DURÉE

42 heures sur 6 jours, suivies de deux stages pratiques organisés sur des compétitions officielles de niveau national (une en bloc et une en difficulté)

TARIF

Entre 400€ et 500€ en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

Formation continue obligatoire tous les 4 ans

BREVET FÉDÉRAL CHEF OUVREUR N2, DEUX OPTIONS : BLOC / DIFFICULTÉ

PRÉROGATIVES

Planifier l'ouverture et veiller au respect du timing et des règles de sécurité, manager son équipe, communiquer avec les autres officiels, anticiper les problèmes d'arbitrage créés par l'ouverture, faire respecter les règlements fédéraux en vigueur, ouvrir et contrôler les voies et les blocs

ORGANISATEUR

FFME - Département Compétition

ÉVALUATION

Évaluation par contrôle continu et entretien de 30' à l'issue d'une mise en situation pratique de chef ouvreur sur toutes les catégories en compétition officielle de niveau national de la discipline



PRÉREQUIS

- ↑ 18 ans, licence FFME,
- ♦ BF Ouvreur N2,
- Justifier d'une expérience en tant qu'ouvreur sur au moins 2 compétitions officielles dans les 2 dernières années,
- Être présenté par le président de son club

DURÉE

Stage pratique en situation de chef ouvreur stagiaire, sous tutorat d'un chef ouvreur N2 titulaire dans la discipline choisie, et stage d'évaluation en compétition officielle de niveau national (pas de formation théorique)

TARIF

Gratuit

AUTRES INFORMATIONS

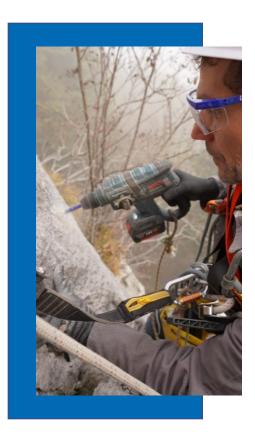
Formation continue obligatoire tous les 2 ans

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- 1 Présentation CQP TEE
- 2 Présentation des deux options
- 3 Qui fait quoi ?

FORMATION PROFESSIONNELLE

CQP Technicien des Équipements d'Escalade – deux options



Diplôme professionnel permettant:

- ◆ D'assurer des prestations d'ouverture d'itinéraires et de maintenance de premier niveau en SAE
- ♦ D'équiper et d'entretenir des sites naturels.

Il n'intervient **jamais en situation d'encadrement** pédagogique de pratiquants.

<u>Attention</u>: la profession d'ouvreur/équipeur n'est pas réglementée

La détention du CQP TEE n'est pas obligatoire pour permettre la rémunération du professionnel. Ce diplôme atteste toutefois de compétences indispensables pour l'exercice de ces fonctions, et notamment dans le domaine de la sécurité du travail en hauteur.



Plus d'informations sur le page CQP TEE

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

CQP Technicien des Équipements d'Escalade – deux options

TRONC COMMUN AUX DEUX OPTIONS

Prérequis:

- ↑ 18 ans à la date de début de la formation
- ♦ PSC1 ou équivalent
- Liste de 20 voies les plus difficiles réalisées en tête (6C minimum sur 5 SNE différents)

<u>Contenus de formation communs</u>: travailler en hauteur

Organisateur: FFME via les ligues et CT

Durée:

- **1 option**: environ 120 heures en centre et 140 heures en alternance, soit 260 heures
- ◆ 2 options: 175 heures en centre et 210 heures en alternance, soit 385 heures

Frais pédagogiques :

1 option : 2 640 €

2 options 3 850 €

SPÉCIFICITÉS DES OPTIONS

1

OUVERTURE ET MAINTENANCE DES SAE

<u>Prérequis</u>: Passeport Rouge ou test technique équivalent

Contenus de formation spécifiques:

- ♦ Conduire une nacelle
- Assurer le contrôle et la maintenance d'une SAE et gérer un parc de matériel
- ♦ Ouvrir des passages en bloc et en voie

2

ÉQUIPEMENT ET ENTRETIEN DES SITES NATURELS

<u>Prérequis</u>: test technique uniquement (deux voies F/6B, H/6C)

Contenus de formation spécifiques :

- Équiper des sites naturels
- Contrôler et assurer le suivi d'un site



QUIFAIT QUOI?

03 QUI FAIT QUOI?

Filière ouverture / équipement

OUVREUR / ÉQUIPEUR	FFME	LIGUES
GESTIONNAIRE DES EPI		X
PROGRESSION ASSISTANCE SUR CORDES		X
OPERATEUR EQUIPEMENT ENTRETIEN SNE		X
GESTIONNAIRE DES SNE	X	
OUVREUR DE CLUB		X
OUVREUR N1		X
CHEF OUVREUR N1	Département Compétition	
OUVREUR N2	Département Formation	
CHEF OUVREUR N2	Département Compétition	
CQP TEE - DEUX OPTIONS	X	

06 OBTENIR UN DIPLOME

S'inscrire et valider une formation

Équivalences, dispenses et <u>allègements</u>

<u>La validation des Acquis de</u> <u>l'Expérience (VAE)</u>

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante

S'INSCRIRE ET VALIDER UNE FORMATION

- 1 Modalités d'inscription en formation fédérale
- 2 Modalités de validation d'une formation fédérale
- 3 Modalités d'inscription en formation professionnelle
- 4 | Modalités de validation d'une formation professionnelle

MODALITÉS D'INSCRIPTION EN FORMATION FÉDÉRALE



Toutes les offres de formations fédérales sont mises en ligne sur le site www.ffme.fr

→ Menu Escalade / Formation / Brevets Fédéraux.

NB : Si vous ne trouvez pas la formation que vous souhaitez, c'est qu'il n'y a pas d'offre disponible et qu'il faut consulter la page ultérieurement.



Dans la majorité des cas, **les inscriptions se font en ligne via l'intranet** à partir des éléments renseignés dans la fiche licence – les pièces justificatives sont à télécharger dans le process d'inscription (PSC1, extrait de casier judiciaire).



L'organisateur de la formation valide l'inscription sur l'intranet, puis confirme celle-ci par mail au participant.

NB : pour les formations non accessibles en ligne, le processus d'inscription est détaillé sur l'encart dédié.

En cas de difficulté, <u>contactez l'organisateur de la formation</u> (CT/ligue ou FFME à l'adresse formation@ffme.fr)



MODALITÉS DE VALIDATION D'UNE FORMATION FÉDÉRALE

Pour valider sa formation fédérale, le candidat doit :

- 1. Avoir suivi l'intégralité de la formation;
- 2. Avoir satisfait aux évaluations de la formation ;
- 3. Réaliser un stage pratique (selon le brevet).

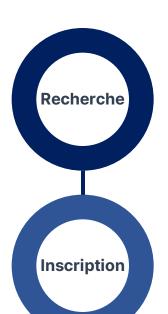
Validation stage pratique intranet

- ▲ Le candidat doit déclarer son stage pratique dans son espace licencié (structure d'accueil, tuteur);
- ▲ Le président de la structure d'accueil (ou président de jury ou chef ouvreur pour les officiels de compétitions) atteste de la réalisation effective du stage dans l'intranet;
- ▲ Lorsque le candidat est « admis », le brevet fédéral est délivré automatiquement après validation de son expérience. Le brevet apparaît sur l'espace licencié d'où il peut être imprimé.





MODALITÉS D'INSCRIPTION EN FORMATION PROFESSIONNELLE



Toutes les inscriptions en formations professionnelles (CQP, DEJEPS et DESJEPS) se font auprès du siège national de la FFME à partir des offres mises en ligne sur le site internet.

Les dossiers sont à renvoyer scannés par email à <u>formation-pro@ffme.fr</u> avant la date de fin d'inscription notifiée pour chaque session. Ces dossiers doivent inclure les pièces justificatives obligatoires.

NB : la qualité et complétude des dossiers transmis sont prises en compte dans la sélection des candidats pour les sessions où le nombre de places est limité



- Entretien de positionnement (en visio)
- Sélection en formation (selon le profil et le nombre de places disponibles)
- ♦ Validation du parcours individuel de formation et du devis individualisé

Sélection

MODALITÉS DE VALIDATION D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour valider sa formation professionnelle, le candidat doit :

- Avoir suivi l'intégralité des heures de formation en centre (cf. signature feuilles de présence);
- 2. Avoir réalisé l'intégralité des heures d'alternance en structure (cf. signature feuilles de suivi des heures d'alternance);
- Avoir validé l'ensemble des épreuves de certification (cf. grilles de certification du diplôme visé);
- **4. Être présenté par la FFME au jury** plénier d'attribution du diplôme



Plus d'informations : <u>obligations</u> réglementaires éducateur sportif



ÉQUIVALENCES, DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

GÉNÉRALITÉS

Équivalences, dispenses, allègements... de quoi parle-t-on?

- ▲ Équivalence: permet au titulaire d'un diplôme A d'obtenir sur demande la totalité (équivalence totale) ou une partie (équivalence partielle) d'un diplôme B, sans suivre de formation ni d'évaluation particulières. Les équivalences sont inscrites dans les arrêtés de création des diplômes, qui précisent les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à une équivalence.
- ▶ <u>Dispense</u>: permet à un candidat déjà titulaire d'un diplôme, d'obtenir une partie du diplôme visé (unité capitalisable ou bloc de compétences selon le diplôme), sans avoir à suivre la formation ni à passer l'épreuve de certification correspondante.
- ▲ Allègement : permet à un candidat déjà titulaire d'un ou plusieurs diplômes et expériences en lien avec le diplôme visé, de bénéficier d'allègement de certaines heures de formation qui lui sont retirées de son parcours individuel de formation. Attention, l'allègement n'est pas acquis, et ne dispense pas du passage et de la validation des épreuves de certification correspondantes.





LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

- 1 Présentation de la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- 2 Fonctionnement de la VAE
- 3 Résultats de la VAE

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Définition: faire valoir ses expériences afin de justifier de l'acquisition des compétences permettant d'obtenir un diplôme

Public éligible: toute personne pouvant justifier d'un volume horaire d'expériences professionnelles et/ou bénévoles en lien avec le diplôme visé

Autres informations utiles:

- Dispositif encadré par la loi pour les demandes d'obtention des diplômes professionnels par la voie de la VAE
- La VAE du CQP AESA est gérée par la FFME / la VAE du DEJEPS Escalade est gérée par les services déconcentrés de l'Etat (DRAJES)
- Dispositif adapté par la FFME pour les brevets fédéraux
- Une demande de VAE par diplôme par an, trois demandes maximums par an tous diplômes confondus





FONCTIONNEMENT DE LA VAE

Comment ça marche?

Pour tous les diplômes, procédure en deux étapes :

- Recevabilité: vérifier que le candidat répond à l'ensemble des prérequis établis pour le diplôme visé, notamment au volume horaire d'expérience requis. Une attestation de recevabilité valable deux ans est transmise au candidat.
- Analyse de l'expérience : le candidat rédige un dossier dans lequel il relate ses expériences et démontre comment celles-ci lui ont permis d'acquérir les compétences attendues dans le diplôme visé.
 - Pour les diplômes professionnels, un entretien oral est obligatoirement réalisé en présence de deux évaluateurs.
 - Une prestation d'accompagnement peut être proposée par la FFME pour accompagner les candidats dans la rédaction de leur dossier – CQP AESA.

Le candidat obtient **tout ou partie du diplôme** selon l'analyse de sa demande.

Le candidat obtenant le diplôme dans son intégralité dispose des mêmes prérogatives que les personnes ayant obtenu le diplôme par la voie de la formation.

OU

Le candidat n'obtenant qu'une partie du diplôme peut s'inscrire en formation pour valider les parties manquantes

Calendrier et modalités de VAE pour les formations gérées par la FFME

GLOSSAIRE

- ALD : Affection Longue Durée
- ANS: Agence Nationale du Sport
- BC : Bloc de Compétences
- BEES: Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
- <u>BPJEPS</u>: Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- CFA: Centre de Formation par Apprentissage
- CPF: Compte Personnel de Formation
- <u>CQP AESA</u>: Certificat de Qualification Professionnelle Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle
- <u>CQP TEE</u>: Certificat de Qualification
 Professionnelle Technicien des Equipements
 d'Escalade
- <u>CREPS</u>: Centre de Ressources, d'Expertise et de •
 Performance Sportive
- <u>CS</u>: Certificat de Spécialisation
- **DEJEPS** : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de

l'Education Populaire et du Sport

- <u>DESJEPS</u>: Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- DRAJES: Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- FOAD: Formation Ouverte A Distance
- <u>INSEP</u>: Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance
- OF: Organisme de Formation
- OPCO : Opérateur de Compétences
- RNCP : Répertoire National des Certification Professionnelles
- STAPS: Sciences et Techniques des Activités Physiques Sportives
- UC: Unité Capitalisable
- VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
- <u>VEPMSP</u>: Vérification des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle



Contact utile

Service formation : formation@ffme.fr